

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du jeudi 4 juin 2009 à 20 H 30
COMPTE RENDU

Absents : Julien HANTZ, Marie-Odile LAMBOTTE, Christophe GRAVIER
Délégation de pouvoir : Mr André LOUIS à Mr Robert SALZEBER

**OBJET : Syndicat Intercommunal à vocation Unique pour la Gestion des Services d'Incendie et de Secours du secteur de Remiremont (SIVUIS).
Demande de retrait du recours du 04 mai 2009.
Demande de retrait de la Commune de Dommartin les Remiremont du SIVUIS.**

Monsieur le Maire expose les faits suivants :

- Le SIVUIS a décidé la construction de 2 casernes. Cette décision n'est pas conforme avec ses statuts.

Monsieur le Maire l'a fait observer à plusieurs reprises au Président et au Comité. N'étant pas entendu, il a porté l'affaire, avec l'accord du Conseil Municipal (délibération n°174 du 26 mars 2009), devant Monsieur le Préfet des Vosges pour contrôle de légalité (27 mars 2009) lequel n'a pas répondu. Le 04 mai 2009, il a porté recours devant le Tribunal Administratif.

Lors de la séance du lundi 25 mai 2009, Monsieur le Maire s'en est longuement expliqué devant le Comité du SIVUIS. Il est manifeste que celui-ci persiste dans cette orientation contraire aux statuts tout en souhaitant que Dommartin retire son recours.

Monsieur le Maire a, lors d'un entretien avec Monsieur le Président du SIVUIS le 27 mai 2009, indiqué tout l'avantage que les parties tireraient d'un retrait du SIVUIS par Dommartin. Monsieur le Président a, pour sa part, indiqué qu'il ne voyait pas d'autre solution que le retrait du recours.

Pour que la position de Dommartin soit très claire dans cette affaire, Monsieur le Maire pose deux questions au Conseil Municipal :

1. Le Conseil Municipal veut-il que Dommartin retire oui ou non le recours incriminé ?
Vote **non** à l'unanimité des membres présents
2. Le Conseil Municipal sollicite t'il (conformément à l'article L-5211-19 du CGCT) oui ou non le retrait de la Commune du SIVUIS ?
Vote **oui** par 15 voix pour et une voix contre

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 H 45

A Dommartin-les-Remiremont, le 5 juin 2009
Le secrétaire
Dominique PIERRE